



Mairie de Saorge
06540

ARRÊTÉ

Arrêté de Police N° 2026-76

Objet : Modification temporaire de circulation pour travaux – Avenue Joseph Davéo

Le Maire de la Commune de SAORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 28/06/2026 effectuée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) Régie eau et assainissement – 145 impasse des fusiliers de l'Albaréa, représentée par M. Jérôme MERCADIER, responsable du service, afin de permettre l'inspection du réseau d'assainissement et le remplacement des tampons d'assainissement de l'avenue Joseph Davéo,

Considérant l'empêchement du Maire,

ARRÊTE

Article 1 : la circulation sera modifiée entre le 30 juillet 2026 et le 14 août 2026, avenue Davéo, du début de l'entrée en agglomération à l'angle du bâtiment de la Mairie. La modification de la circulation consistera à des interruptions ponctuelles, en alternat géré manuellement.

Article 2 : la signalisation réglementaire matérialisant la présente interdiction sera mise en place par les services de la CARF.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) Régie eau et assainissement,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Saorge le 28 juillet 2026

L'adjoint au Maire,

Gérard BONNET

